



**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 01 JUIN 2016**

SmageAa

**A 18h30 à la salle du conseil de la mairie de Blendecques**

L'an deux mil seize, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 24 mai ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, délégués titulaires  
Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant  
Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS  
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT  
Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire représenté par Madame Marie-Françoise CARON déléguée suppléante  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur André BAES, délégué titulaire  
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
17

Le nombre de pouvoirs était de 2.  
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

Le Comité syndical est accueilli par M. BEN AMOR, Maire de Blendecques et Vice-Président de la CASO, qui souhaite la bienvenue à tous dans la salle du conseil de la mairie. M. DENIS remercie la commune de Blendecques de son accueil et constate que le quorum est atteint.

M. DENIS informe que trois délibérations modificatives sont jointes au dossier.

M. DENIS propose ensuite l'adoption du compte rendu de la réunion du 02 mars 2016 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer **M. CHOQUET comme secrétaire de séance.**

## **PREVENTION DES CRUES**

### **Délibération 2016-16 : PAPI – Réduction de la vulnérabilité du bâti – dossier de DIG mis à jour**

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Un dossier de Déclaration d'Intérêt Général a été déposé pour avis en Préfecture le 23 février 2015 et transmis pour instruction le 21 décembre 2015.

Suite à l'instruction administrative et par courrier du 18 mars 2016, la Préfecture nous a fait part des remarques des organismes sollicités. Sur demande de la Préfecture, le dossier sera modifié en conséquence et leur sera communiqué de nouveau.

*Observation* : L'acquisition du matériel de réduction de la vulnérabilité n'étant pas éligible au FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée), le budget et le plan de financement affichés lors des dernières délibérations sont donc considérés en TTC. Le dossier est modifié en ce sens.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical :

- accepte les modifications apportées au dossier de Déclaration d'Intérêt Général,
- autorise le Président à demander l'ouverture d'enquête publique du dossier de Déclaration d'Intérêt Général,
- autorise le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- autorise le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération.

## **MISE EN VALEUR DES MILIEUX**

### **Délibération 2016-17 : Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents 2018-2027 - approbation**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Le Plan de gestion et de ses affluents 2018-2027 comprend 3 parties :

- **Le plan d'entretien pluriannuel**, représentant le travail de fond de l'équipe rivière, qui planifie les actions d'entretien de la végétation ligneuse, mais aussi les travaux de suivi de l'évolution du cours d'eau et de valorisation écologique et paysagère.

- **Le programme de restauration des habitats aquatiques et de protection rapprochée des cours d'eau**, action ponctuelle du SmageAa, permettant d'aménager le cours d'eau afin d'en améliorer son fonctionnement écologique.

- **Le programme de reconquête des espaces de libertés du cours d'eau**, par la renaturation des friches piscicoles et le retrait de merlons en bord de cours d'eau.

#### **Budget prévisionnel**

Le coût de la mise en œuvre du plan de gestion de l'Aa pour la période 2018-2027 peut être estimé à 5 735 900 €TTC.

Le financement est assuré, sur la base des programmes en cours en 2016, par :

- l'Agence de l'eau Artois-Picardie, qui participe sur tous les programmes avec une participation de 25% à 80%.
- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais sur le volet entretien de cours d'eau (évolution possible à partir de 2018).
- Le Conseil Régional des Hauts de France sur les programmes liés à la trame verte et bleue et via le FEDER.

Le reste à financer pour le SmageAa, en fonction des financements obtenus, sera compris entre 923 790 € minimum et 1 591 900 € maximum.

### **Procédures réglementaires**

Ce document de planification ambitieux de par sa durée, 10 ans, et son étendue, l'ensemble du bassin versant de la rivière, nécessite d'être autorisé et déclaré d'intérêt général. Cette reconnaissance est nécessaire afin de réaliser ces actions, en tant que maître d'ouvrage public, sur des propriétés privées.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical :

- approuve la mise en œuvre le plan de gestion de l'Aa et de ses affluents pour la période 2018-2027,
- autorise d'engager la procédure réglementaire conformément au code de l'environnement,
- autorise d'engager la procédure de déclaration d'intérêt général,
- autorise d'engager les dépenses liées à la réalisation des volets ;

### **Délibération 2016-18 : Rétablissement de la continuité écologique à Lumbres – Entreprise SICAL – attribution du marché de travaux**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

L'objectif est de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire sur l'ouvrage de la SICAL à Lumbres par renaturation du site.

Les travaux portent sur deux volets :

- 1 – Retrait de l'ouvrage sur le bras principal
- 2 – Aménagements complémentaires :
  - Démontage des vantelleres présentes sur le bras secondaire de l'Aa
  - Stabilisation du rejet d'eau pluvial
  - Renforcement des pieux du pont sur le bras gauche
  - Aménagement des berges en rive gauche du bras droit

### **Attribution du marché de réalisation**

Le 23 mai 2016, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour un avis consultatif sur le choix du prestataire. La CAO propose d'accepter, à sa demande le retrait de l'offre de l'entreprise REVET TP. La CAO a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à la société SETHY de ELANCOURT (78) pour la somme de 143 910,60 €TTC.

### **Le coût de l'opération et financement prévisionnel**

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est le suivant en €TTC :

Maîtrise d'oeuvre	3 465,00
Parutions légales	720,00
Réalisation des travaux	120 918,65
Imprévus 10% (montant travaux base)	12 000
Tranche conditionnelle	22 991,95
<b>Total</b>	<b>160 095,60</b>

Le nouveau plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Agence de l'eau Artois-Picardie	76,87 %	123 071,70
Conseil départemental du Pas-de-Calais	23,13 %	37 023,90
Total		160 095,60

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le Président à :

- attribuer le marché de travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aa – Ouvrage hydraulique de la SICAL, à l'entreprise SETHY
- signer l'Acte d'engagement et les pièces afférentes,
- signer les avenants éventuels dans la limite de 5% d'augmentation du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- signer tous documents afférents au marché,
- demander les subventions aux différents partenaires
- engager les dépenses prévues au budget primitif 2016

### **Délibération 2016-19 : Rétablissement de la continuité écologique à Wizernes – Entreprise ARJOWIGGINS – attribution du marché de travaux**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

L'objectif est de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire sur l'ouvrage de l'entreprise ArjoWiggins à Wizernes par renaturation du site.

Les travaux portent sur plusieurs aménagements :

#### **1 Travaux en aval de l'ouvrage**

- Démolition de l'ouvrage existant
- Création d'une rampe en enrochements
- Création d'une passerelle métallique
- Reprise des exutoires existants

#### **2 Travaux en amont de l'ouvrage**

- Création d'une fosse stabilisée en enrochements ou filets de gabions sous le pompage
- Prolongement du tuyau d'aspiration
- Protection de berge en rive droite
- Reprise en sous œuvre des fondations du mur en rive gauche

#### **3 Travaux sur la Riviérette**

- Nettoyage du bras sur 330m et évacuation des déchets
- Reprofilage de berge pour créer un lit d'étiage de 0.5m de large, avec une hauteur de berge de 20cm,
- Plantations d'hélophytes

#### **Attribution du marché de réalisation**

Le 23 mai 2016, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour un avis consultatif sur le choix du prestataire. La CAO a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à la société REVET TP de Saint-Ouen (80) pour une somme 460 238,64 €TTC. Sont retenues les options suivantes :

- option 2 (reprise fondation du mur par palfeuille)
- option 3+4+5+6 (remplacement des enrochements par des filets de gabions).

## Le coût de l'opération et financement prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est le suivant en € TTC :

Maîtrise d'œuvre	17 876,65
Parutions légales	720,00
Réalisation des travaux	460 238,64
Imprévus 10% (montant travaux)	46 000,00
Total	524 835,29

Le nouveau plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Agence de l'eau Artois-Picardie	79,09 %	415 081,52
Conseil départemental du Pas-de-Calais	20,91 %	109 753,77
Total		524 835,29

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à :

- attribuer le marché de travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aa – Ouvrage hydraulique de Arjowiggins, à l'entreprise REVET TP
- signer l'Acte d'engagement et les pièces afférentes,
- signer les avenants éventuels dans la limite de 5% d'augmentation du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- signer tous documents afférents au marché,
- demander les subventions aux différents partenaires
- engager les dépenses prévues au budget primitif 2016

M. DENIS remercie les partenaires de leur financement conséquent, ce qui permettra de soulager un éventuel futur repreneur.

L'avenir de la riviérette sera certainement sujet à des débats et reproches à l'encontre du SmageAa. Une réunion avec les riverains sera organisée le 15 juin afin de leur présenter le projet retenu. Le SmageAa favorisera l'intérêt général devant l'intérêt individuel.

M. PREVOST s'inquiète de la baisse du niveau d'eau qui pourrait entraîner des conséquences sur les fondations du clocher de l'église.

FX.BRACQ répond que les vannes de la cour Leullieux sont déjà ouvertes 6 mois dans l'année. Le SmageAa n'a pas les éléments en sa possession pour connaître l'incidence sur la nappe au niveau de l'église.

M. DENIS souhaite que ces éléments soient pris en compte dans la réflexion.

## PERSONNEL

### **Délibération 2016-21 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP – cadre d'emploi des attachés territoriaux**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) est composé de deux parties :

- ▶ **I.F.S.E** : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.  
Cette indemnité repose sur :
  - une formalisation précise de critères professionnels
  - la prise en compte de l'expérience professionnelle
- ▶ **C.I.A** : Complément Indemnitaire Annuel, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical approuve la mise en place du nouveau régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

La mise en place du R.I.F.S.E.E.P pour les autres emplois du SmageAa fera l'objet d'une prochaine délibération, après publication des arrêtés d'application concernant les cadres d'emploi d'ingénieur territorial, de technicien territorial et d'adjoint technique territorial.

## FINANCES

L'équipe rivière souhaite pouvoir acquérir du matériel de sécurisation de chantiers mobiles qui leur sera utile lors de leurs interventions aux abords de routes départementales notamment (imputation comptable 21578).

Le SmageAa a fait l'acquisition de lunettes topographiques en 2015. La facturation n'ayant pas été effectuée après la livraison, celle-ci nous est parvenue récemment. Des crédits sont donc nécessaires sur l'imputation comptable 2188.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical adopte la décision modificative suivante:

Dépenses	Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
020	Dépenses d'investissement imprévues	- 3 050 €	
2188	Autres immobilisations corporelles		+ 550 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie		+ 2 500 €

## QUESTIONS DIVERSES

M. DENIS revient sur la conférence de J.BRUGGEMAN et rappelle que M. PERRIER et son associé, propriétaires du moulin Snick à Blendecques, avaient remercié le SmageAa lors de l'inauguration de la passe à poisson en reconnaissant que celui-ci avait tenu ses promesses et ses engagements.

M. DENIS informe également les élus sur le projet de lutte contre les inondations de Blendecques. La CASO a pris la compétence GEMAPI au 01<sup>er</sup> janvier 2016 et est donc devenue maître d'ouvrage du projet. Il faut finaliser absolument le projet de Plan Submersion Rapide (PSR) pour le 30 juin prochain afin d'obtenir les financements.

M. BEN AMOR ajoute que la CASO adoptera une position mixte : des digues en terre lorsqu'il n'y a pas de contraintes foncières, et des palplanches en jardin pour limiter l'impact foncier.

La séance prend fin à 19h40. M. DENIS remercie encore chaque élu pour sa présence.

M. BEN AMOR invite l'assistance au verre de l'amitié offert par la commune de Blendecques.

Le président,  
Christian DENIS

